



## AVIS PUBLIC

**Avis public** est donné par la soussignée, directrice générale et greffière que lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Danville tenue le 11 décembre 2023, le règlement suivant a été adopté :

**Règlement 2023-16 – Modifiant le règlement 141-2014 concernant la paix et l'ordre dans les endroits publics**

Ce règlement peut être consulté au bureau de la ville durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet au [www.danville.ca](http://www.danville.ca)

Donné à Danville, ce 13<sup>e</sup> jour de décembre 2023.

Marie-Pier Dupuis, DMA, CRHA  
Directrice générale et greffière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Je, soussignée, Marie-Pier Dupuis, directrice générale et greffière de la Ville de Danville, certifie que le présent avis public a été affiché aux deux endroits habituels soit sur le panneau d'affichage de la Ville de Danville sis au 150, rue Water à Danville et sur le site internet de la Ville de Danville, le tout conformément aux prescriptions du règlement 194-2018 portant sur les modalités de publications des avis publics.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 13 décembre 2023.

La directrice générale et greffière,

Marie-Pier Dupuis, DMA, CRHA